

15ème législature

Question N° : 40536	De Mme Bérengère Poletti (Les Républicains - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Économie, finances et relance
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Augmentation du prix de l'essence	Analyse > Augmentation du prix de l'essence.
Question publiée au JO le : 03/08/2021 Réponse publiée au JO le : 26/04/2022 page : 2719		

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'augmentation du prix de l'essence en France. De très nombreux Français prendront la voiture pour partir en vacances l'été 2021 alors que les prix à la pompe sont en hausse constante depuis plusieurs mois. En milieu rural, c'est d'ailleurs toute l'année que les automobilistes doivent utiliser leur voiture pour se rendre au travail et pour se déplacer. Avec les conséquences de la crise sanitaire, une telle augmentation pèse sur le portefeuille des ménages. Les Français ont épargné pendant le confinement, tous souhaitent l'été 2021 se détendre et consommer, ce qui est évidemment souhaitable. En revanche, cette augmentation rapide du prix de l'essence est à l'évidence problématique comme l'est d'une manière générale l'augmentation des prix de toutes les matières premières. C'est d'ailleurs ce qui avait donné lieu à un mouvement de protestation, les gilets jaunes, au lendemain des annonces du Gouvernement sur l'augmentation du prix du carburant issue de la hausse de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). En un an, le prix du SP95 a enregistré une hausse de 16,9 %, celui du SP98 de 16,4 % et celui du gazole de 16,8 %. Sur cette augmentation, il est important de rappeler que l'État récupère une taxe d'environ 60 % sur le prix de l'essence. En ce sens, elle l'interroge sur ce qu'entend faire le Gouvernement pour amortir l'augmentation du prix du carburant.

Texte de la réponse

L'action gouvernementale depuis 2017 a pour but d'accroître le pouvoir d'achat des Français. Le pouvoir d'achat des Français a d'ailleurs progressé : le Trésor l'indique. Les gains de pouvoir d'achat représentent +8 % en cinq ans et ce malgré la crise sanitaire ; A ce titre, l'INSEE indique que si la pauvreté n'a pas augmenté pendant la crise, c'est grâce aux mesures mises en place par le Gouvernement : aides exceptionnelles aux ménages modestes, activité partielle, aides aux indépendants. L'Institut indique également qu'en 2019, en France, le niveau de vie médian de la population a augmenté de 2,6 % par rapport à 2018, et se situe 22 040 euros annuels. C'est sa plus forte progression depuis le début des années 2000 ! Pour conclure, l'OFCE. On constate une hausse de pouvoir d'achat pour les ménages de 1 % par an, soit un gain annuel moyen de 334 euros. Pour repère : elle se situait à 0,2 % sous François Hollande et à 0 % sous Nicolas Sarkozy. Sans revenir sur les mesures mises en place durant la crise pour protéger le pouvoir d'achat des Français, rappelons que depuis 2017 : L'action du gouvernement a mis en place une réduction massive des impôts : 52 milliards d'euros ont été rendus aux Français notamment avec l'exonération de taxe d'habitation, la baisse de l'impôt sur le revenu depuis janvier 2020, la baisse du taux de CSG pour 30 % des retraités en 2019 ; L'action du gouvernement c'est aussi plus de justice sociale : hausse du minimum vieillesse de 100 € par mois pour un retraité vivant seul et de 155 € par mois pour un couple ; hausse de l'allocation adulte

handicapé de façon à le porter à 900€ par mois entre 2017 et 2019 ; reste à charge 0 sur les lunettes, prothèses dentaires et auditives. Le ministre Bruno LE MAIRE l'a récemment rappelé : au-delà de ces mesures, le gain en pouvoir d'achat passe par le travail, le travail qui paie mieux. C'est là que se trouve le cœur de notre action depuis 2017 : Prime Macron jusqu'à 2000 € pour les travailleurs qui gagnent jusqu'à trois fois moins le SMIC ; Bascule des cotisations salariales vers la CSG, qui a augmenté le revenu net de tous les salariés et de 75 % des indépendants ; Suppression des cotisations chômage et maladie, une mesure a bénéficié à la quasi-totalité des 29 millions d'actifs ; Hausse de la prime d'activité, destinée aux salariés avec un revenu modeste. En 2021, la prime d'activité améliore le pouvoir d'achat de 4,4 millions de foyers (1,7 million de plus qu'en 2017) ; Exonération d'impôt et de cotisations sociales pour les heures supplémentaires ; Exonération d'impôt et de cotisations sociales des pourboires versés en 2022 et 2023 ; Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat également exonérée d'impôts et de charges maintenue (salariés gagnant moins de 3600€ par mois) ; Suppression des charges sur les primes d'intéressement versées aux salariés dans les PME et mise en place d'accords types, ce qui facilitera leur mise en place dans les petites entreprises ne disposant pas de service juridique ; En 2021, un travailleur au SMIC gagne 170€ de plus par mois grâce à ces mesures ; Revalorisation des carrières des professionnels de santé : + 7,6 milliards d'euros par an pour l'ensemble des métiers non-médicaux, la possibilité d'atteindre + 36000 euros par mois en fin de carrière pour les infirmières et la revalorisation de l'indemnité de tous les médecins travaillant à l'hôpital public et de toutes les indemnités de stage pour les étudiants en santé ; Hausse de la rémunération de 450 000 fonctionnaires de catégorie C, les moins bien rémunérés. Bien évidemment, nous partageons le sentiment des Français concernant la hausse du coût de la vie. La reprise économique impacte les prix de l'énergie et du carburant. Face à cela, le Gouvernement nous protège. Les mesures prises depuis la rentrée pour répondre aux hausses des prix de l'énergie et du carburant en témoignent : Bouclier tarifaire sur les prix du gaz. Alors que la facture de chauffage des Français aurait dû augmenter de 30 à 40 %, le Gouvernement a permis que le tarif du gaz ne dépasse jamais le niveau d'octobre 2021 ; Réglementation des prix de l'électricité. D'ici la fin de l'année 2021, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs de vente d'électricité et le tarif en 2022 sera fixé à un niveau n'excédant pas 4 % du niveau constaté fin 2021, grâce à une baisse de la fiscalité sur l'électricité. Cette mesure bénéficie à tous les ménages ainsi qu'aux entreprises ; Chèque énergie supplémentaire de 100€ en décembre pour les 6 millions de ménages les plus modestes. Il s'ajoute au chèque versé au printemps 2021 et à celui du printemps 2022 (d'un montant moyen de 150 euros).